



Le Nouvelliste  
1950 Sion  
027/ 329 75 11  
www.lenouvelliste.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 38'244  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 350.004  
Abo-Nr.: 1081047  
Seite: 14  
Fläche: 70'280 mm<sup>2</sup>

LE NOUVELLISTE/A



**HAUT-PLATEAU** Un partenariat public-privé pourrait permettre au centre aquatique de voir enfin le jour. L'ACCM espère que l'assemblée des délégués pourra se prononcer en décembre.

## Aqualoisirs veut se mettre au crawl

ADRIEN DELÈZE

Le feuilleton tient en haleine le Haut-Plateau depuis de nombreuses années. Aqualoisirs ou Aquamust, les six communes de l'Association des communes de Crans-Montana (ACCM) attendent toujours la réalisation d'un centre aquatique sur leur territoire. Pourtant, le projet Aqualoisirs, initié par l'ACCM, semble avoir pris un nouveau tournant et pourrait aboutir sur un partenariat public-privé avec ValVital, société qui possède onze établissements thermaux en France voisine. Celle-ci serait accompagnée du groupe suisse Induni, chargé de la construction du centre, alors que les groupes Concordo SA et New Invest Form (NIF) s'occuperont du financement et de la promotion du projet.

### Le parking financé par des fonds publics

L'ACCM, qui avait voté il y a quatre ans un crédit d'engagement de 48 millions afin de financer Aqualoisirs, en serait libérée et ne devrait plus que couvrir l'investissement lié au parking du centre aquatique. «Les chiffres ne sont pas encore définis précisément mais l'enveloppe dévolue au parking devrait s'élever entre 15 et 20 millions de francs», explique Stéphane Pont, président de l'ACCM.

Concrètement, ce montant, et l'acceptation de ce partenariat devront de nouveau être votés à l'assemblée des délégués de l'ACCM avant d'être entérinés.

«Nous espérons que cela puisse se faire le 6 décembre prochain, mais cela dépend de notre partenaire.»

Un partenaire censé fournir aux délégués, dans les vingt jours précédant l'assemblée, un dossier complet leur permettant de se prononcer en faveur ou non des nouvelles modalités du projet. «Cet objectif nous semble réa-

lisable, rassure Didier Poirel, directeur de NIF SA et représentant des partenaires privés. Cela fait deux ans que nous travaillons sur ce partenariat et nous avons la volonté de le mener à bien le plus rapidement possible.»

### Partenariat à déterminer

L'absence de dossier à la mi-novembre pourrait en effet compliquer fondamentalement l'élaboration du partenariat public-privé. «La décision de l'ACCM serait reportée au début de l'année prochaine», confirme Stéphane Pont. Un début d'année marqué par une nouvelle législature et



Le Nouvelliste  
1950 Sion  
027/ 329 75 11  
www.lenouvelliste.ch

Medienart: Print  
Medientyp: Tages- und Wochenpresse  
Auflage: 38'244  
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 350.004  
Abo-Nr.: 1081047  
Seite: 14  
Fläche: 70'280 mm<sup>2</sup>

une fusion des communes qui pourraient redistribuer les cartes. «La majorité des citoyens et des politiques du Haut-Plateau veulent la création de ce centre, poursuit le président de l'ACCM. Le plan de zone de la Moubra a été homologué en ce sens.»

Un enjeu qui ne semble pas échapper au représentant des partenaires privés. «Il est plus simple et plus logique que les délégués en place durant ces quatre dernières années soient ceux qui prennent la décision finale concernant Aqualoisirs. L'objectif est de trouver un accord avec l'ACCM sur le type de partenariat d'ici à la

fin de l'année.» Cet accord permettrait de chiffrer, après expertise de l'architecte, l'enveloppe totale dévolue au centre thermoludique ainsi qu'à son parking. «Etant donné les quelques réaménagements structurels déjà demandés par l'exploitant, le volume final du centre sera réduit et par conséquent son coût devrait être inférieur aux 48 millions budgétés.»

### L'ombre d'Aquamust

Même si Aqualoisirs semble sur la bonne voie, l'ombre du projet Aquamust, dont les travaux ont débuté à Randogne, plane

encore au-dessus du futur complexe aquatique. «Nous sommes tous conscients que la station ne pourrait pas assumer deux centres à quelques centaines de mètres l'un de l'autre, complète Didier Poirel. Au final, ce sera aux communes de faire leur choix.» Un choix qui serait facilité pour l'ACCM si le partenariat public-privé était entériné dès la fin de l'année. «Nous voulons aller le plus vite possible, afin de verrouiller ce projet. Les garanties verbales existent du côté de nos partenaires, il faut maintenant les concrétiser au travers d'un engagement sur le long terme», conclut Stéphane Pont.

## DES PROCÉDURES QUI DURENT

En 2012, l'assemblée des délégués de l'ACCM vote un crédit d'engagement de 48 millions de francs afin de financer un centre aquatique à la Moubra. Le projet Aqualoisirs est cependant retardé par une dizaine d'oppositions concernant le changement d'affectation de la zone.

Été 2014, un groupe d'investisseurs privés, dont la société VaVital est le chef de file, se déclare intéressé à prendre en charge le financement du projet. Aqualoisirs est mis en concurrence avec un autre projet, Aquamust, qui verrait le jour à Randogne. Celui-ci est né d'une initiative privée, vieille de plusieurs années, et a obtenu une autorisation de construire qui échoit fin 2015. L'assemblée de délégués de l'ACCM est appelée à choisir entre

Aqualoisirs et Aquamust en septembre 2014. Le vote est différé et reporté à décembre où il n'aura de nouveau pas lieu, suite à des doutes quant à la légalité des revendications financières des investisseurs d'Aquamust. En parallèle, le canton homologue le nouveau plan d'affectation de zone de la Moubra.

Fin décembre 2015, sans l'appui de l'ACCM, Aquamust fait le minimum pour respecter les bases légales de l'autorisation de construire sur son terrain de Randogne. Les six communes restent sans nouvelles des investisseurs.

En août 2016, des discussions sont ouvertes afin de mettre en place un partenariat public-privé pour le financement d'Aqualoisirs. **AD**